Bouchon d'oreille PU de rechange pour arceau HG548NJ SINGER - HG548NJRB



Référence (SKU) : PHD10034
EAN : 3660514055858
Réf. fournisseur : HG548NJRB

DESCRIPTION

- Arceau en plastique noir. - Equipé de bouchons d'oreilles. - Polyuréthane. - Coloris jaune. - Réutilisables. - SNR 21dB (H: 24 M: 16 L: 14). * Possibilité de changer les bouchons (réf: HG548NJRB). NORME(S) : EN352-2 AVANTAGE(S) - Souple et confortable. - Facile à utiliser. - Forme conique facilitant l'insertion. - Surface lisse pour une meilleure hygiène. TYPE(S) D'APPLICATION(S) - Cet équipement fournit une excellente protection en filtrant les bruits de hautes et basses fréquences. - Industrie, ateliers mécaniques, assemblage automobile, aéroports, B.T.P, visite d'usine, concerts, voyages,etc. - (Information donnée à titre indicatif ; il appartient à l'utilisateur de vérifier si le produit convient à l'usage envisagé).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

• PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
• - Bien vérifier que l'équipement est adapté à l'usage envisagé.
• - Remplacer après usage.
• - Lire la notice jointe au produit avant utilisation.
• - Un mauvais ajustement du bouchon d'oreille pourra affecter considérablement le niveau d'atténuation de l'équipement et conduire à des lésions ou à des pertes auditives irrémédiables.
• - Certaines substances chimiques peuvent avoir un effet négatif sur ce produit.
• - Il convient de demander de plus amples informations au fabricant.
• - Vérifiez régulièrement l'état et l'efficacité du bouchon d'oreilles; les bouchons endommagés ou contaminés doivent être remplacés.
• - Conservez dans un endroit propre, sec et non contaminé
• - Cet équipement est à usage personnel et ne doit pas être utilisé par différentes personnes.
• - Ne pas laisser à la portée des enfants.
• - Ne pas avaler.
• HOMOLOGATION
• - Ce produit été testé suivant la norme européenne EN352-2: 2001 protecteurs contre le bruit.
• - Exigences générales.

• - Partie 2: bouchons d’oreille.
• - Il est conforme à la Directive Européenne 89/686/CEE relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).
• - Attestation d’examen CE n°2529 délivrée par Inspec, organisme notifié n°0194.